

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 juillet 2020**

**Date de la convocation : 11 juillet 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés :** M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

**Absent :** M. André Jean TERRA.

**Secrétaire de séance :** M. Isidore POLO.

---

**OBJET :** **ENVIRONNEMENT - Transition énergétique :** Avis dossier enquête publique projet de méthanisation agricole AGROMETHA

**Rapporteur :** Denis PEILLOT

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis l'élaboration du premier Plan Climat Energie Territorial en 2010, l'agglomération accompagne un projet de méthanisation à la ferme. Ce projet s'inscrit dans la stratégie TEPOS (Territoire à énergie positive), il s'agit d'une opportunité précieuse qui concourt aux objectifs de la collectivité en matière de production d'énergie renouvelable locale.

Le projet nommé AGROMETHA est porté par un groupement d'agriculteurs et est localisé sur la commune d'Eyzin-Pinet. Le coût du projet est estimé à près de 11 millions d'euros. Pour mémoire, Vienne Condrieu Agglomération s'est prononcée par délibération du 18/12/2018 pour une aide de 185 000 € sur les 2,185 millions d'euros de subvention publique (Département, Région, Feder, ADEME).

Le projet a fait l'objet d'une concertation volontaire de la part de la société AGROMETHA avec notamment la tenue d'une réunion publique le 27 novembre 2019.

Le projet AGROMETHA arrive aujourd'hui à une phase essentielle pour sa réalisation. En effet, le projet vient de rentrer dans la phase d'enquête publique qui se déroule du 22 juin au 22 juillet 2020 suite au dépôt par la société AGROMETHA d'une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet.

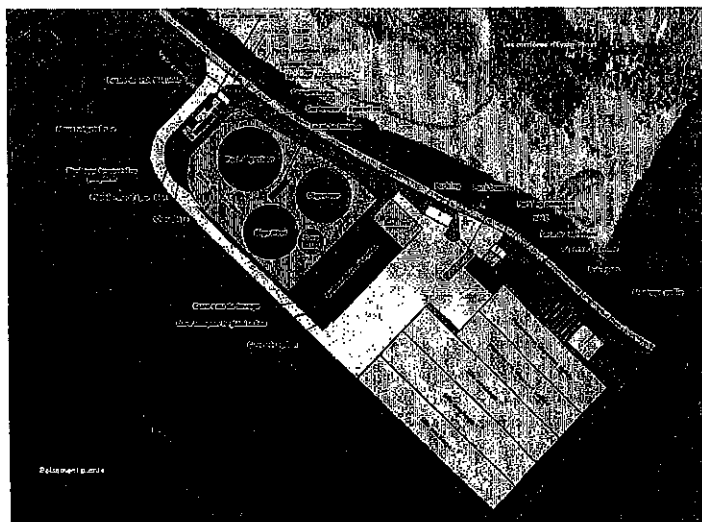
Vienne Condrieu Agglomération est sollicitée pour émettre un avis au plus tard pour le 5 août 2020.

Les objectifs du projet sont multiples :

- Maintien des équilibres et renforcement des exploitations agricoles du secteur (production d'intrants, gestion des effluents et production d'engrais) ;
- Apport de matières organiques aux sols contribuant notamment à protéger les ressources en eau ;
- Valorisation de déchets locaux ;
- Vente du bio méthane (ses Garanties d'Origine) pour les acteurs du territoire (autonomie énergétique, amélioration de la qualité de l'air).

Descriptif des éléments fondamentaux du projet et ses impacts :

- Un gisement de 47 000 tonnes de déchets. 31 exploitations agricoles (représentant 40 agriculteurs dans un rayon de 15 km) sont impliquées pour une quantité d'intrants avoisinant 38 000 t/an (essentiellement lisier, fumier, Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique...). Le reste provient de l'agro-alimentaire.
- 320 Nm<sup>3</sup>/h de gaz injecté soit environ 5 500 000 de km BUS ou 39 000 000 de km voiture par an (environ 10 fois la production actuelle de gaz de la Station d'épuration STEP de Vienne Sud). Le gaz sera injecté directement dans le réseau GRDF grâce à une extension du réseau réservée au projet sur la commune d'Estrablin (extrémité Est du réseau d'agglomération de Vienne). Le projet permet d'éviter l'émission de 9 105 teq CO<sub>2</sub>.
- Une valorisation agronomique des digestats (13 700 t par an environ de sous-produits de la méthanisation). Il est prévu un épandage en l'état ou un compostage du digestat solide. L'épandage du digestat liquide se fera avec les agriculteurs associés (limitations d'intrants chimique et préservation des zones de captage d'eau potable Gemens et Oytier) avec possibilité de stockage de 10 mois.
- Une localisation à proximité immédiate des intrants sur la commune d'Eyzin Pinet à côté de la compostière et des carrières (zone Agricole compatible avec la nature du projet directement lié aux activités agricoles)



- Une noue d'infiltration est prévue pour réguler les eaux pluviales, les traiter et permettre leur infiltration (sachant que 3 ha seront imperméabilisés), les eaux souillées sont intégrées dans le procédé de méthanisation et l'ensemble des cuves (digesteurs, cuves de stockage) sont au sein d'une zone de rétention étanche.
- En matière de gestion des odeurs, il est prévu que les liquides soient stockés dans des cuves fermées, que les intrants les plus odorants (fumiers) soient gérés en flux tendu. L'air du bâtiment de réception est capté et traité (biofiltre). Le digestat est désodorisé ce qui permet de réduire les nuisances liées à l'épandage.
- En terme de trafic routier, la société Agrométhà a prévu l'élargissement de la voie communale le long de l'unité de méthanisation (jusqu'à 20 rotations par jour ouvré sont prévues)
- La durée du chantier envisagé est de 9 à 11 mois. Le début des travaux sera réalisé en dehors de la période de reproduction de l'oiseau (Oedincème criard) de fin mars à août, ce qui représente le principal enjeu du projet en terme d'impact sur le milieu naturel. Des haies champêtres (essences locales) seront plantées sur le pourtour du projet pour contribuer à l'intégration dans le paysage.

Ainsi, après avoir pris connaissance des éléments de l'enquête publique, les observations suivantes peuvent être faites :

- Le projet Agrometha permet de pérenniser 31 exploitations agricoles de notre territoire avec une diversification de leurs activités et apport d'un revenu complémentaire, dans un contexte difficile c'est un avantage très favorable ;
- Le projet participe grandement aux objectifs de transition énergétique du territoire en produisant du biogaz et en le valorisant en biométhane, injecté dans le réseau GRDF de l'Agglomération de Vienne Condrieu ;
- Il répond aux enjeux de la protection de la ressource en eau et apporte une solution opérationnelle au traitement des déchets fermentescibles du territoire ;
- Les mesures de mise en œuvre du projet ainsi que son exploitation sont sérieuses et documentées ;
- Les études d'impacts et de danger ainsi que l'évaluation des risques sanitaires ne présentent pas de problématique particulière.

En conséquence et compte tenu des éléments du dossier, ainsi que de l'intérêt que revêt le projet **AGROMETHA** pour notre territoire, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération est invité à émettre un avis favorable et faire part du soutien de la collectivité pour cette initiative.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°18-404 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018 relative au soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération au projet de méthanisation agricole **AGROMETHA**,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société **AGROMETHA**, en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet.

**FAIT PART** du soutien de Vienne Condrieu Agglomération pour cette initiative.

**AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.


**Conseil Communautaire du 17 juillet 2020**

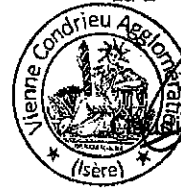
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **22 JUIL. 2020**  
et a été publiée le **22 JUIL. 2020**

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



  
S. PERROT-BERTON